

Ressources

* Textes règlementaires

La loi de refondation de l'École de juillet 2013

Ce texte « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

Parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces à l'école et au collège

Circulaire n° 2007-158 du 17-10-2007; BO n°38 du 25 octobre 2007

Guide d'aide à la conception de modules de formation pour une prise en compte des élèves intellectuellement précoces

Circulaire n°2009-168 du 12-11-2009; BO n°45 du 3 décembre 2009

* Sites Internet pour des ressources

Personnalisation des parcours des élèves intellectuellement précoces

Éduscol : <http://eduscol.education.fr/cid59724/eleves-intellectuellement-precoces.html>

INSHEA: <http://www.inshea.fr>

* Dossiers Pédagogiques

Eduscol: *Scolariser des élèves intellectuellement précoces (2013)*
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/eleves_intellectuellement_precoces_/99/4/Module_formation_EIP_268994.pdf

Guides sur les sites académiques de la Réunion, de Grenoble, de Montpellier etc.

* Rapport

Le rapport Delaubier de janvier 2002 « la scolarisation des élèves intellectuellement précoces »
<http://www.education.gouv.fr/cid20022/la-scolarisation-des-eleves-intellectuellement-precoces.html>

Acteurs

* Référent académique

Pascale Derrien, conseillère technique académique ASH

eip-academie@ac-creteil.fr

<http://www.ac-creteil.fr/pid31167/eleves-a-besoins-particuliers.html>

* Conseillères techniques académiques

Nadine Labaye-Prévot, médecin CT académique

ce.sema@ac-creteil.fr

Françoise Bénédic, infirmière CT académique

ce.seia@ac-creteil.fr

Jeannine Zakowetz, assistante sociale CT académique

ce.sesa@ac-creteil.fr

* Référents départementaux

(77) Yveline Lasfargues IEN ASH pour le 1er et le 2nd degré

ce.0771215c@ac-creteil.fr

<http://www.dsden77.ac-creteil.fr>

Jean Christophe Ponot, chargé de mission EIP

jean-christophe.ponot@ac-creteil.fr

(93) Annie Talamoni, IEN pour le 1er degré

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

ce.0932479p@ac-creteil.fr

Jacques Le Moigne, IEN IO pour le 2nd degré

ce.93ien-io@ac-creteil.fr

(94) Alain Zilberschlag, IEN pour le 1er degré

<http://www.ia94.ac-creteil.fr>

<http://www.ia94-accreteil.fr/parent/EIP.htm>

ce.0940932c@ac-creteil.fr

Catherine Vié, IEN IO pour le 2nd degré

ce.94iio@ac-creteil.fr

* Acteurs externes à l'Éducation nationale

Les professionnels

* Acteurs internes à l'Éducation nationale

Le psychologue scolaire ou Conseiller d'Orientation ;
Psychologue ; le médecin de l'EN; l'infirmière de l'EN ; l'assistante sociale de l'EN ; le directeur d'école ; le chef d'établissement ; le CPE ; le Professeur Principal et l'équipe éducative.....

* Associations nationales

AFEP (Association française pour les enfants précoces)

<http://www.afep.asso.fr>

ANPEIP (Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces)

<http://www.anpeip.org/>

* Association académique

DOUANCE Zèbres

<http://www.douance-zebres.fr/>

SCOLARISER DES ÉLÈVES INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCES

Guide pour les équipes éducatives 2015 2016

Un élève brillant n'est pas forcément précoce

Un enfant précoce n'est pas forcément brillant

Un élève décrocheur peut être précoce

Un élève en grande difficulté scolaire peut être

précoce

Un enfant turbulent peut être précoce

Mais un enfant brillant peut être précoce

Définition

Les Élèves Intellectuellement Précoces (EIP) se caractérisent avant tout par un fonctionnement cognitif spécifique qui entraîne des particularités importantes dans les processus d'apprentissage, de compréhension, mais aussi d'attention.

L'élève « intellectuellement précoce », « surdoué », « à haut potentiel » ou « à haut potentiel intellectuel », manifeste la capacité de réaliser, dans un certain nombre d'activités, des performances que ne parviennent pas à accomplir la plupart des enfants de son âge.

Ces élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP), que l'on trouve dans toutes les classes et dans tous les milieux sociaux peuvent présenter un fonctionnement différent et un comportement paradoxal, parfois accompagné de troubles associés.

Le quotient intellectuel (QI) est aujourd'hui considéré comme un simple indicateur parmi d'autres.

Particularités

* Particularités cognitives

Difficultés liées à l'écart entre des aptitudes fortes dans certains champs d'activité intellectuelle et leur moindre aisance, voire leurs manques, dans d'autres domaines : grande richesse du vocabulaire, acquisition parfois rapide et spontanée de la lecture, accès rapide au langage oral, facilité de mémorisation et de recherche complexe, argumentation permanente, cohérence et pertinence (possède souvent un domaine de prédilection)... et insuffisances marquées au niveau de l'écriture, de la présentation des devoirs et des cahiers, des savoir-faire pratiques, de l'organisation du travail...

* Particularités socio-affectives

Perception exacerbée des stimuli extérieurs. Sens aigu de la justice, réaction vive face à l'injustice. Difficultés à acquérir les règles de communication en groupe, à entrer en relation et à coopérer avec l'autre. Besoin de sens pour accepter les règles et les consignes. Grand besoin de reconnaissance de ses capacités. Forte sensibilité et réactivité affective, hyperémotivité.

Anxiété, sentiment d'être incompris, mésestime de soi. En quête de compagnie d'enfants plus âgés et d'adultes. Potentiellement victime de harcèlement. Besoin d'un cadre rassurant.

* Particularités comportementales et personnelles

Il aime savoir, comprendre mais ne pas nécessairement apprendre. Imagination débordante, créativité, curiosité et questionnement abondant, peut faire plusieurs choses à la fois. Préoccupations existentielles en décalage avec l'âge de l'élève. Grand sens de l'humour (maîtrise précoce du second degré).

Souvent désordonné, travail peu soigné ou perfectionniste invalidant. Participation active parfois intempestive et critique. Les filles se conforment au groupe assez souvent et ne montrent pas tout leur potentiel. Incapacité ou (faible capacité) à s'adapter aux situations scolaires avec comme conséquences : l'isolement, l'ennui, la rêverie, l'agitation, la provocation, l'état dépressif, le refus de l'école.

Adaptations pédagogiques

L'association de la famille à cette démarche est une condition essentielle de sa réussite.

Certains EIP peuvent se trouver en souffrance parce qu'ils sont soit en difficulté scolaire, soit en souffrance personnelle.

Ils nécessitent la mise en place d'adaptations pédagogiques spécifiques, permettant une prise en charge éducative particulière et partagée au sein de l'établissement.

Cette prise en charge s'inscrit pour l'enseignant dans un cadre à la fois très structuré (pour gérer la monopolisation de la parole, la perturbation générée par l'élève) et bienveillant (en raison de l'hypersensibilité des EIP, de leur sens aigu de l'injustice et de leur très forte empathie).

* Conseils de prise en charge

(Liste non exhaustive)

Reconnaître l'élève dans sa différence, dans ce qu'il est, sans porter de jugement.

Mettre en place un cadre structurant, rassurant et bienveillant. Féliciter et encourager l'enfant, ne pas considérer ses résultats comme allant de soi en raison de son potentiel.

Aborder la globalité et la finalité de la notion d'apprentissage, l'élève précoce a besoin de comprendre où il va et pourquoi il fait les choses.

Faire reformuler systématiquement la consigne pour s'assurer de la compréhension.

L'aider à acquérir des méthodes de travail.

Limiter le nombre d'exercices à faire lorsque l'on s'est assuré de la maîtrise de la notion par l'élève.

Repérer de façon précise et construite les besoins de l'élève pour construire les apprentissages.

Offrir des itinéraires différenciés et de véritables possibilités

« d'enrichissement » des contenus (aller plus loin dans le programme, acquérir des connaissances « supplémentaires », proposer des recherches à présenter sous formes d'exposés,...).

Prendre conscience de ses particularités et de l'incidence sur sa relation aux autres (vivre ensemble).

Utiliser pleinement les possibilités offertes grâce à l'organisation par cycle pour adapter le parcours de ces élèves à leurs besoins (décloisonnements).

Eviter de répondre systématiquement aux questions n'intéressant pas l'ensemble du groupe classe, établir des règles de communication.

Adapter le parcours en l'accélérant pour certains d'entre eux.

* Axes pédagogique possibles à développer

La méthodologie (apprendre à ordonner, synthétiser et argumenter, acquérir des stratégies d'apprentissage et de mémorisation, faire des choix).

La compréhension des implicites : en effet, l'EIP a souvent une interprétation différente des consignes et des questions, ce qui peut le conduire à des erreurs.

Le travail sur le ressenti, les relations interpersonnelles et la gestion des codes de communication.

Pour le contenu : utilisation de textes et de sources plus complexes, travail sur la compréhension plutôt que sur l'acquisition du savoir.

Adopter une stratégie d'exploration et de recherche. Alterner le travail en autonomie qui doit les amener à fournir des preuves de leurs résultats et le travail en équipe qui doit les conduire à expliciter leur démarche aux autres.

Proposer de présenter des exposés, plutôt que des devoirs écrits et formalisés, leur faire construire eux-mêmes des exercices pour les autres.

* Outils institutionnels

PPRE, PAP; et le lien avec les familles

Afin de répondre aux besoins spécifiques de l'EIP, l'enseignant pourra proposer de mettre en place un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) ou un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

Le PPRE ou le PAP peut être mis en place dans le premier ou le second degré.

La mise en place d'un PPRE (si difficulté scolaire) ou d'un PAP (si difficultés scolaires durables liées à un trouble des apprentissages validé par le médecin de l'Education Nationale) doit s'inscrire dans une démarche d'équipe qui implique fortement l'élève.

Ils doivent être conçus, présentés à l'élève et mis en œuvre prioritairement comme un outil de motivation, de mise en confiance. Ils consistent en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés de l'élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances ainsi que les modes d'évaluation.

Ces dispositifs doivent permettre à l'élève intellectuellement précoce, au terme de quelques semaines d'engagement, de mesurer la réalité des progrès accomplis et l'écart mobilisateur entre une situation de départ et une situation d'arrivée.